

SYNCRA
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ordre du jour
Mercredi 13 décembre 2023
16h – 18h

Présents : Gilles Giora, Ludovic Couaillier, Christophe Baudin, Alexandre Giudicelli, Florence Mignot, Renaud Andrieux ;

Excusés : Fabrice Erval, Yannick Macheix, Guillaume Clément, Vincent Bernier, Philippe Raquidel, Nathalie Couplier, Hervé Ferrat, Marielle Janson-Charrier ;

Secrétaire de séance : Alban Raimbault

1. Compte rendu du CA datant du 28 Septembre 2023

Le compte-rendu du CA du 28 septembre est approuvé par les administrateurs.

2. Point agenda 2024

- Point agenda CA 2024 : un doodle sera effectué.

3. Actions SYNCRA

Utilisation de matériaux reconstitués ou recyclés pour le compactage

Un point de vigilance accru sur l'usage de ces matériaux, qui sont de plus en plus utilisés, a été effectué.

Plusieurs adhérents ont reçu des écarts critiques au cours de leur évaluation. En effet, certains auditeurs COFRAC peuvent considérer qu'en l'absence d'information sur la difficulté de compactage, il faut classer le matériau qui rentre dans cette description (granularité continue, insensible à l'eau, entièrement ou partiellement concassé) en DC3. A défaut l'organisme de contrôle est passible d'un écart critique.

De ce fait, Renaud Andrieux a produit une note d'information en Juin 2023 pour les adhérents SYNCRA amendée par Gilles Giora.

Ce qui suscite une vive réaction n'est pas le point réglementaire mais que les auditeurs COFRAC ne portent pas un discours univoque sur ce sujet d'une part. Il est noté qu'un

adhérent a envoyé un courrier de réclamation au COFRAC pour obtenir une position officielle de ce dernier.

D'autre part, il est souligné qu'en province, la majorité des rapports de contrôle est réalisée hors COFRAC. Par voie de conséquence, cela remet en question l'intérêt de l'accréditation. Le SYNCRA est appelé à agir pour défendre les intérêts de ses adhérents.

Mis en alerte fin 2022, le SYNCRA a pris les devants en contactant officieusement le COFRAC sur ce sujet. Ce dernier a une oreille attentive envers le SYNCRA. Pour le moment, ce qui en ressort est que le COFRAC ne prend pas de position d'un point de vue technique mais sur l'application des normes.

Plus globalement, la publication des CCTP est un bon prétexte pour communiquer vers les interlocuteurs du SYNCRA au sens large.

Pour répondre à ces situations, il est proposé plusieurs actions de communication :

- ASTEE :
 - GT Charte Qualité Réseaux : prise en compte des commentaires SYNCRA dans la note « Gravette et Matériau reconstitué ». Cette note fera l'objet d'une publication spécifique par l'ASTEE.
 - CCTP : une action est à engager pour faire une intervention lors du congrès de l'ASTEE (10 – 13 juin 2024 / Quimper) et pour communiquer plus largement ces documents.
 - Guide Technique « Contrôler les réseaux d'assainissement pour un investissement durable » : Proposition de faire une mise à jour. Avant une révision du fascicule 70, cela semble difficile d'envisager car la relecture globale du fascicule peut prendre plusieurs années. Pour réduire le délai, il est proposé de lister les points d'achoppement majeurs et procéder à une révision partielle sous forme d'un complément « tiré à part ».
- Agences de l'Eau : Communication à engager pour dénoncer les financements hors application de l'accréditation
 - L'organisation d'une journée est proposée en croisant la présentation du 3^e plan des agences / présentation des CCTP et du guide.
- IDRRIM : contact au fil de l'eau
- CANALISATEURS : Rencontre avec le nouveau président à planifier.
- CINOV et SYNTEC : Il est envisagé de les inviter lors du congrès MAIAGE (Journée Technique) ou de proposer une communication dans leur support interne par exemple.
- OIEAU : Dans le cadre des travaux de mise à jour des formations sur les métiers « SYNCRA », il faudra utiliser ce moyen pour acculturer les MOa et les MOe.

Groupe de travail OIEAU/SYNCRA :

La mise à jour de la convention est en cours et devrait être signée début 2024. La question de l'élargissement d'un partenariat OIEau / MAIAGE est posée. Il conviendra le moment venu, et après expérimentation au niveau du SYNCRA, d'élargir ou non le partenariat.

Les représentants de l'OIEAU ont affiché une volonté d'adaptation tant dans le contenu que sur les lieux de formation (déplacement sur le site du client / utilisation du matériel du client / faire de l'intra entreprise).

L'objectif est d'incorporer de l'expertise terrain propre aux adhérents du SYNCRA pour faire évoluer les pratiques des MO.

Le contenu des formations existantes devra être enrichi.

Les adhérents SYNCRA devraient aussi bénéficier d'une réduction de 10% du tarif catalogue.

Une communication liée à la signature sera faite par l'OIEAU. Le SYNCRA le fera également vers les adhérents et sur les réseaux sociaux et vers la presse.

ASTEE : Révision des CCTP SYNCRA/ASTEE

Pour rappel, les membres de la commission technique (Florent Breton, Thierry Bérézoutsky, Guillaume Varin, Renaud Andrieux, Gilles Giora).

Avant l'envoi définitif des trois CCTP, une dernière réunion de relecture d'harmonisation est prévue en janvier 2024 de manière à ce que des articles similaires dans les CCTP soient rédigés de la même façon.

Le GT ASTEE a décidé d'attendre la rédaction finale des 3 CCTP pour avoir une cohérence lors de la diffusion.

Il faudra maintenir une certaine pression sur le groupe ASTEE pour que la validation de ces documents soit rapide.

Un groupe sera également constitué pour traiter du CCTP gainage.

AFNOR : GM22/WG22

Retour sur la réunion du CEN/TC 165/WG 22 des 26 et 27 octobre 2023 - Delft (Pays-Bas)

- Participation FR : Mme Mignot et M. Le Bouguenec (SARP)

Ces deux jours de réunion ont été consacrés à la révision de la norme EN 13508-2 « Codage de l'inspection visuelle ». En dépit de l'apparition de nombreux cas particuliers, il a été décidé d'éviter de rajouter des codes dans cette partie.

13508-1 : L'évolution de la partie 1 a été discutée. Cette partie constitue une norme chapeau.

13508-2 : La révision des codifications ne sera finalement pas aussi étendue qu'initialement prévue. La révision suit son cours. Un état des codes pour lesquels les photos sont à mettre à jour sera préparé. Cet état sera ensuite envoyé à tous les adhérents.

13508-3 : Cette partie concerne la qualité du curage. Le projet sous pilotage autrichien est mature et toute modification ne peut plus se faire qu'à la marge. Le pré-diagnostic initialement inclus dans la partie 3 sera, à la demande des experts français, traité autrement, à savoir dans le cadre d'une spécification technique (TS).

13508-X (TS) : Rédaction de cette nouvelle partie sur le pré diagnostic : M. Le Bouguenec a pris le leadership en vue de l'élaboration d'une spécification technique (TS), en accord avec ASI, DIN, NEN et BSI. TS en lien avec l'EN 752 d'où une prise en compte des événements climatiques.

L'objectif de ce pré diagnostic est de définir le besoin de curage et/ou d'inspection. Il conviendra également de définir un indice de préconisation d'inspection.

Sujet envisagé (à discuter) : Exigences sur le curage et recommandations sur les préconisations d'inspection. Le document martyr sera adressé par les experts français.

3. Stratégie normative

Le passage vers un TS est privilégié. Les partenaires semblent sur le même fil. A voir lors des échanges à venir en Janvier et Avril. Cela permettrait une mise en œuvre en fonction de la culture professionnelle de chaque pays.

Date des prochaines réunions européennes :

- 16 et 17 janvier 2024 à Duron (Allemagne) – Sous-groupe « CEN/TS EN 13508-X » ;
- 18 et 19 avril 2024 – WG22 ;
- Octobre 2024 – WG22 (cette réunion sera organisée par les experts français, dans les locaux de MAIAGE).

Questions diverses

Communication

Afin de communiquer sur nos sujets à travers la presse, il est demandé aux adhérents de faire remonter des sujets qui font écho à la profession et qui pourraient permettre de faire un focus sur les besoins du terrain, les évolutions attendues...